**Relevé de conclusions de la négociation préalable pour la période du vendredi 16 août 2024 au vendredi 31 janvier 2025**

Dans le cadre de la réglementation relative à la négociation préalable, le syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et professeurs de la fédération syndicale unitaire (FSU-SNUipp) a informé le directeur général des ressources humaines de son intention de déposer un préavis de grève pour la période du vendredi 16 août 2024 au vendredi 31 janvier 2025 inclus.

Le directeur général des ressources humaines du ministère de l’éducation nationale a invité la FSU-SNUipp à prendre part à une réunion de négociation préalable organisée le 27 juin 2024.

Participent à la négociation :

- pour l’administration : madame Rachel-Marie PRADEILLES DUVAL, cheffe du service de l’instruction publique et de l’action pédagogique (DGESCO A), monsieur Christophe GEHIN, chef du service du budget et des politiques éducatives territoriales (DGESCO B), monsieur Erwan COUBRUN, sous-directeur des programmes budgétaires (DGESCO B1), madame Sylvie THIRARD, cheffe du service des personnels enseignants de l’enseignement scolaire (DGRH B), madame Malika FILALI, chargée d’affaires juridiques au bureau des affaires statutaires et réglementaires (DGRH B1-3).

- pour la FSU-SNUipp : monsieur Pierre CAMINADE et madame Virginie AKLIOUAT, membres de l’équipe nationale de la FSU-SNUipp.

Par courrier en date du 24 juin 2024, le syndicat FSU-SNUIPP a présenté les sujets faisant l’objet de son alerte sociale.

**1. Les mesures du « choc des savoirs »**

**La FSU-SNUipp** se déclare contre les mesures du « choc des savoirs ». Elle dénonce un pilotage renforcé et l’utilisation des résultats des évaluations qui en est faite par les académies.

Elle estime que les évaluations n’attestent pas d’un réel apprentissage des élèves. Elle constate un apprentissage mécanique pour réussir les évaluations et l’absence de savoirs consolidés utilisables par la suite par les élèves. Elle estime que les attendus du ministère ne laissent plus de place à l’élève pour progresser.

Elle regrette les conséquences qu’elles induisent : modification des rôles des directeurs d’école, pression supplémentaire, droit de regard, impact sur les pratiques au quotidien... Elle rappelle que des diagnostics sont déjà réalisés par les enseignants.

La FSU-SNUipp dénonce des injonctions ministérielles qui vont à l’encontre des discours sur l’innovation pédagogique et qui ne permettent pas de faire classe au quotidien. Elle mentionne l’avis rendu par le Conseil économique, social et environnemental (CESE) du 26 juin 2024.

La FSU-SNUipp se dit favorable à un meilleur accompagnement mais contre l’utilisation des évaluations comme outil de pilotage.

Concernant le projet de programmes des cycles 1 et 2, la FSU-SNUipp s’inquiète d’un formatage des élèves. Elle indique que la constitution de groupe de niveau n’est pas adaptée et cloisonne les élèves alors que la recherche reconnaît la mixité sociale comme profitable aux élèves.

Elle regrette que les politiques éducatives ne prennent pas en compte le contexte : une diversité plus grande, des profils différents (handicap etc.), qui s’avèrent plus complexes à gérer.

**La DGESCO** rappelle que les évaluations sont un outil complémentaire d’accompagnement des élèves. Leurs résultats font l’objet d’une grande attention et viennent nourrir les échanges avec les différents acteurs du premier degré.

Leur intérêt est à la fois collectif et individuel. Au niveau national, il est constaté une hétérogénéité des résultats. Les évaluations vont permettre d’identifier des besoins spécifiques dans certains territoires. Au niveau individuel, elles permettent de disposer d’éléments dès le début de l’année scolaire et d’identifier d’éventuelles difficultés afin d’adapter les parcours des élèves, l’objectif étant la progression de chacun.

Les évaluations interviennent en fin de cycle et en 6ème , ce qui est utile pour faire le point. Les attendus annuels depuis 2018 donnent de la visibilité aux élèves, familles et aux enseignants.

Le ministère met à disposition différents outils d’accompagnement notamment sur son site, en plus des ressources pédagogiques existantes.

Les personnels se sont saisis des résultats des évaluations et de ces outils. Il s’agit de poursuivre ce travail en s’appuyant sur les enseignants, en les outillant davantage, et sur les inspecteurs de l’éducation nationale.

**La FSU-SNUipp** s’interroge sur l’utilité des outils pour accompagner les démarches pédagogiques.

Elle regrette que la notion même d’attendu soit contradictoire avec la logique des cycles, et normalisante pour tous les élèves. Par ailleurs, elle constate des dérives dans le pilotage par les circonscriptions dont certaines désignent les « bonnes écoles » et les « mauvaises écoles », avec parfois même une mention de ces évaluations dans le compte-rendu du rendez-vous de carrière.

Elle indique que ce thème sera un élément important de la mobilisation de la rentrée scolaire.

**2. Les moyens**

**La FSU-SNUipp** affirme que le budget n’est pas suffisant au regard des besoins. Elle s’inquiète pour la rentrée scolaire 2025. Elle regrette la perte de 1500 postes au concours de recrutement des professeurs des écoles 2024 (CRPE) sur tout le territoire et l’absence de consignes concernant le recours à la totalité des listes complémentaires comme l’année dernière. Les académies doivent recruter des contractuels enseignants. Elle demande le recours en totalité aux listes complémentaires dès aujourd’hui et une augmentation du budget notamment pour améliorer les conditions de travail.

**La DGESCO** souligne une évolution dans le premier degré.

Elle rappelle que compte tenu des moyens supplémentaires depuis 2017 et de la baisse démographique (perte de plus de 70 000 élèves), le nombre d’élèves par classe est aujourd’hui de 21,4 et le taux d’encadrement a été amélioré. Il atteindra le taux de 6,03 professeurs pour 100 élèves à la rentrée scolaire 2024, contre 6,00 à la rentrée 2023 et 5,46 à la rentrée 2017.

Cette amélioration concerne différentes zones (dont les zones prioritaires) et différents niveaux même si elle est moindre dans les niveaux autres que ceux concernés par le dédoublement des classes (grande section, CP et CE1). Elle concrétise les orientations ministérielles.

Elle ne concerne pas l’ensemble des écoles, il existe des exceptions, notamment du fait du flux démographique qui évolue jusqu’à la rentrée.

La DGESCO précise que les 1500 postes évoqués ne sont pas perdus. Ils n’ont pas été pourvus par le CRPE et seront pourvus par les enseignants contractuels.

**La DGRH** confirme qu’il n’y a pas de perte d’emploi.

Le rendement des concours est de 100 % hormis à Créteil, Versailles et la Guyane. Concernant Mayotte il est assez proche de ce taux.

Concernant le non recours à la totalité de la liste complémentaire, la DGRH rappelle qu’il s’agit du fonctionnement normal de la liste complémentaire. Il est ainsi prévu, conformément au décret n°90-680 du 1er août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles, de faire appel à la liste complémentaire en cas de désistement d’un candidat de la liste principale au maximum un mois après le début de la formation, ou en cas de vacance d’emploi. Le recours aux contractuels intervient dans ce dernier cas mais les postes vacants sont essentiellement pourvus par les concours.

La DGRH s’interroge néanmoins sur cette mise en œuvre dans les académies de Créteil et Versailles.

**La FSU-SNUipp** indique que si l’on opère une comparaison internationale, le retard existe depuis avant 2017. Elle reconnait que les taux d’encadrement s’améliorent depuis 2 ans. Elle constate toutefois des difficultés dans les classes notamment dues à l‘hétérogénéité des élèves. Elle affirme qu’au niveau local ces difficultés sont perçues et ont généré des mobilisations (des parents, des élus etc.). Les revendications portent sur la politique budgétaire du ministère.

La FSU-SNUipp dénonce des effets de seuils probablement plus importants que par le passé. Elle regrette qu’une grande majorité des postes créés aient été absorbés par les priorités ministérielles (dédoublement...). Elle souhaiterait que les choix soient laissés au niveau de l’école ce qui serait un signe de confiance aux équipes. Cela permettrait une répartition harmonieuse des moyens et éviterait l’effet de seuil à la sortie du CE1.

**La DGESCO** rappelle que ces choix, qui ont fait l’objet d’échanges, sont portés au plus haut niveau. Il s’agit de mesures fortes dont les résultats sont perceptibles notamment concernant le dédoublement des effectifs dans les classes de CP et CE1 en REP.

**3. La réforme de la formation initiale des enseignants**

**La FSU-SNUipp** rappelle que le CESE s’est exprimé sur cette question. Elle affirme que les pays de l’OCDE qui ont réussi à transformer le plus l’école notamment en terme d’inégalités scolaires sont les pays qui ont investi dans la formation des enseignants.

La réforme de la formation initiale en cours n’apparaît pas suffisante. Elle regrette que les syndicats n’aient pas été davantage sollicités en amont du projet de réforme.

La FSU-SNUipp partage le constat du problème d’attractivité des métiers enseignants. Elle regrette le manque de lien avec les stagiaires et fait état d’une certaine pression. La formation apparait éloignée du métier d’enseignant.

**La DGRH** réaffirme l’objectif de la réforme de la formation initiale qui est de favoriser l’attractivité des métiers enseignants. La réforme présente plusieurs points positifs.

Elle permet la validation d’un diplôme de master malgré un recrutement au niveau BAC+3. La formation initiale a été allongée et tient compte des profils des lauréats. Ainsi, pour ceux qui justifient d’expériences d’enseignement dans la fonction publique, la formation est réduite d’un an.

La DGRH souligne que le projet de réforme a été co-construit grâce aux différents échanges avec les syndicats. La réforme a été présentée en CSAMEN ce même jour. La demande des syndicats concernant la suppression de la gratification a été prise en compte.

Un travail reste à réaliser sur la formation continue en collaboration avec les organisations syndicales.

Au terme de la négociation, la FSU-SNUipp maintient l'intégralité de son préavis pour la période concernée.

|  |  |
| --- | --- |
| La cheffe du service des personnels enseignants de l’enseignement scolaireSylvie THIRARD | La FSU-SNUIPPVirginie AKLIOUATPierre CAMINADE |